



## La politique éducative et culturelle académique

### Dispositif partenarial avec La Marelle « Rencontre avec un auteur »

#### PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et La Marelle, nous proposons un dispositif de **rencontre avec un auteur** suivie d'un atelier de création.

La Marelle accueille tout au long de l'année des écrivains, français ou étrangers, en résidence longue ou courte, et s'ouvre à toutes sortes de projets littéraires en facilitant les croisements avec d'autres disciplines artistiques (photo, musique, vidéo, théâtre, arts numériques, arts plastiques...). Elle édite des créations innovantes au format numérique, dont les réalisations des lauréats de l'appel à projets annuel pour une « résidence d'écriture numérique ». Elle conçoit et met en place, avec l'aide de nombreux partenaires du monde du livre, des rencontres et lectures publiques en lien avec sa programmation de résidences, et mène diverses actions pédagogiques et culturelles pour faciliter l'accès au livre et à la lecture.

Le dispositif que nous proposons se déroule en deux temps, et permettra aux enseignants d'accueillir un auteur dans leur établissement sans s'engager dans un projet nécessitant un engagement sur plusieurs semaines. Cependant, nous tenons à une approche qui permet une rencontre avec un univers artistique à plusieurs niveaux : ce sera une rencontre humaine et artistique qui sera à la fois cognitive et créative.

**Le projet est destiné à tous les niveaux à partir de la quatrième.**

Une participation financière de l'établissement sera demandée et n'excédera pas le montant d'un Pame ou d'une INES.

#### LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Il s'agit ici de proposer des interventions d'auteurs dans différents établissements scolaires. Les interventions peuvent présenter le travail d'écriture en cours de l'auteur, sa démarche, le cadre de sa résidence et son environnement de création artistique. Cette séance prendra la forme d'un échange général avec l'auteur sur l'écriture littéraire, et sur les questions pratiques qui concernent ce métier. Le choix de l'auteur sera fait en fonction de la date convenue. Cette première rencontre nécessitera éventuellement d'être un peu préparée avec les élèves. Une fois la date et donc l'intervenant déterminé, nous en informerons rapidement l'enseignant, qui pourra en amont réfléchir à des axes de discussion avec les

élèves. S'il s'agit d'un écrivain de théâtre, l'échange pourra également porter sur ce thème, s'il s'agit d'un poète il pourra être question de la poésie contemporaine et de ses espaces, etc.

Cette intervention peut être suivie d'un atelier d'écriture animé par l'auteur ou un membre de l'équipe de la Marelle. Le sujet de cette séance d'atelier sera défini avec l'auteur en fonction de son univers général et son projet de création actuel.

La Marelle pourra donc proposer **2 interventions (durée : 2h)** avec un auteur et éventuellement un membre de l'équipe de la Marelle.

#### **A décliner comme suit :**

- septembre 2020 : première prise de contact avec l'enseignant pour définir très rapidement les dates de l'intervention et l'auteur intervenant
- présentation de l'auteur à l'enseignant puis préparation de la première rencontre avec la classe par l'enseignant
- novembre 2020 : première rencontre
- novembre ou début décembre 2020 : deuxième intervention : temps de création en atelier d'écriture, avec un moment spécial de présentation des textes par les élèves devant leur classe.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions au dispositif seront possibles dès réception du courrier de M. le recteur envoyé aux établissements lors de la reprise progressive des cours.

Le formulaire d'inscription sera accessible à l'adresse suivante : <http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkji/k/vYCgVhU>

Toutes les informations relatives aux dispositifs sont publiées sur la page dédiée du site de la DAAC : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021)

Dès que le comité de pilotage de ce dispositif pourra se réunir, il validera la liste des classes sélectionnées, et un mail informera les établissements dont l'inscription a été retenue.

ATTENTION : Veuillez prendre en considération que seul l'usage de l'adresse électronique académique est autorisé par la RGDP. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail académique.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la mise en oeuvre du dispositif est susceptible de subir des modifications.

#### **CONTACTS**

##### **LA MARELLE**

[contact@la-marelle.org](mailto:contact@la-marelle.org)

Friche Belle de Mai

41 rue Jobin

13003 Marseille

[www.la-marelle.org](http://www.la-marelle.org)

##### **DAAC**

Responsable du domaine du Livre

Fanny Bernard

[daac.livre@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac.livre@ac-aix-marseille.fr)